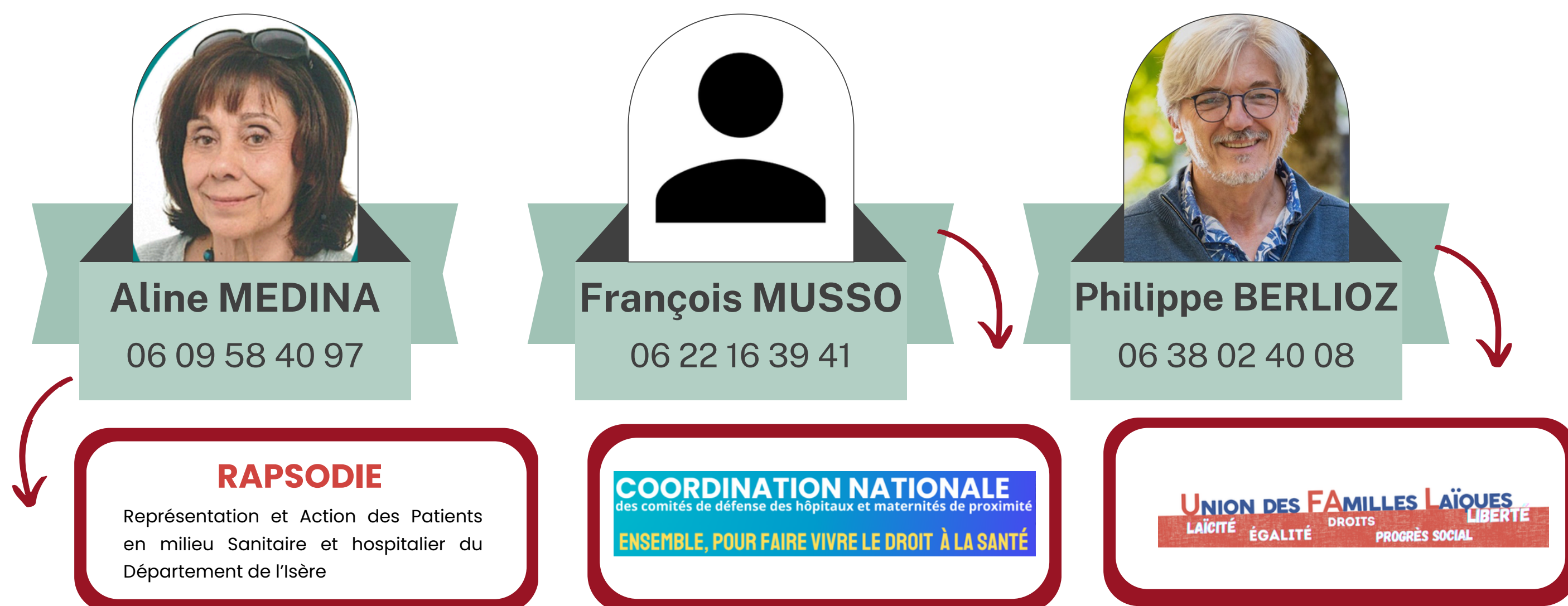


REPRÉSENTANTS DES USAGERS

QUI SONT LES REPRÉSENTANTS DES USAGERS ?

Les représentants des usagers sont des **bénévoles d'associations** qui siègent à la **Commission des Usagers*** notamment. Ils sont les **porte-paroles** officiels **des usagers**. Ils sont mandatés par l'Agence Régionale de Santé pour représenter les usagers de l'établissement. Ils représentent les usagers indépendamment de l'association à laquelle ils appartiennent.



QUEL EST LE RÔLE DU REPRÉSENTANT DES USAGERS ?

Le représentant des usagers a pour rôle de **défendre et de veiller au respect des droits des usagers**. Il **participe à l'amélioration de la vie quotidienne des patients et de leurs proches** en faisant connaître leurs besoins et leurs problèmes auprès de la Direction. Il conseille les patients et leurs proches sur les démarches à entreprendre et en les orientant si besoin.

DANS QUELS CAS CONTACTER LES REPRÉSENTANTS ?

Que ce soit pour des problèmes, des **dysfonctionnements**, une **insatisfaction**, une réclamation, des éloges, des **remerciements**, des observations ou bien des **propositions**, **les représentants des usagers sont à l'écoute des patients et de leur entourage**. Ils viennent également à votre rencontre un mardi par mois, vous pouvez vous inscrire auprès de l'accueil si vous souhaitez les rencontrer. Vous pouvez également les joindre via l'adresse mail suivante : **rep.usagers@ch-tullins.fr**

*Vous retrouverez une affiche explicative affichée dans le service